

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2025

EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 386)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par

M. Tavernier, M. Fournier, M. Biteau, M. Ruffin et Mme Ozenne

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une logique de démocratie alimentaire, cet amendement vise à supprimer l'alinéa 18 afin de laisser les parlements de l'alimentation souverains en matière de définition des règles et critères de conventionnement au niveau local.